

## Décision relative à une modification de l'autorisation de mise à disposition sur le marché d'une famille de produits biocides

**N° AMM : FR-2023-0068**

*Vu les dispositions du règlement (UE) N°528/2012 du Parlement européen et du Conseil du 22 mai 2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides, et notamment de son article 48, paragraphe 1, point c,*

*Vu le code de l'environnement et notamment le chapitre II du titre II du livre V des parties législative et réglementaire,*

*Vu l'autorisation de mise à disposition sur le marché de la famille de produits biocides **CHIMIGET\_CYPER**,  
de la société **CHIMIGET***

*Vu les conclusions de l'évaluation du 13 mai 2024,*

*Vu le courrier de l'Anses du 17 juin 2024 pour la société CHIMIGET,*

*Vu la réponse de la société CHIMIGET du 2 juillet 2024,*

*Considérant que les espèces des organismes cibles rampants et volants ont été omises dans le résumé des caractéristiques des produits (RCP) de la décision d'autorisation de mise à disposition sur le marché de la famille de produits biocides CHIMIGET\_CYPER ; par conséquent, les noms des espèces testées doivent être ajoutés afin de garantir la conformité du produit aux conditions de l'article 19, section 1, du règlement (UE) N°528/2012 ;*

### **Article 1<sup>er</sup>**

La mise à disposition sur le marché de la famille produits biocides désignée ci-dessus **est modifiée** en France pour les usages et dans les conditions précisées en annexe,

### **Article 2**

Il conviendra de mettre en place une veille relative la résistance des populations cibles à la substance active cyperméthrine et de fournir un bilan de cette veille au renouvellement de l'autorisation ;

### **Article 3**

La présente décision s'applique sans préjudice des dispositions générales applicables aux produits biocides, notamment en matière d'étiquetage.

L'échéance de validité de l'autorisation de la présente famille de produits est fixée au 5 décembre 2033.

En cas de dépôt d'une demande de renouvellement conformément à l'article 31 du règlement (UE) 528/2012 au minimum 550 jours avant la date d'expiration de la présente autorisation et en l'absence de décision statuant sur son renouvellement avant la date d'expiration, l'autorisation de mise à disposition sur le marché est prolongée de plein droit pour la durée nécessaire à l'achèvement de son évaluation.

A Maisons-Alfort, le 23/07/2024

DocuSigned by:  
*Charlotte Grastilleur*  
AE281A955A42454...

Directrice générale déléguée  
en charge du pôle produits réglementés  
Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation,  
de l'environnement et du travail (ANSES)

## ANNEXE : Résumé des caractéristiques de la famille de produits

### Partie I.- premier niveau d'information

#### 1. Informations administratives

##### 1.1. Nom commercial de la famille de produits

Nom commercial	CHIMIGET_CYPER
Autre(s) nom(s) commercial(aux)	-

##### 1.2. Type de famille de produits

Types de produit	18
------------------	----

##### 1.3. Détenteur de l'autorisation de mise sur le marché

Nom et adresse du détenteur	Nom	Chimiget
	Adresse	Lieu-dit-Sibilot - CD6 13480 Cabriès France
Numéro de demande	BC-QY059576-88	
Type de demande	Demande d'autorisation de mise à disposition sur le marché	
Numéro d'autorisation	FR-2023-0068	
Date d'autorisation	Se reporter à la date figurant en premières pages de la décision	
Date d'expiration de l'autorisation	Se reporter à la date figurant en premières pages de la décision	

##### 1.4. Fabricant(s) de la famille de produits

Nom du fabricant	BFC
Adresse du fabricant	11, rue de l'Huisne 61110 Rémalard-en-Perche, France
Emplacement des sites de fabrication	11, rue de l'Huisne 61110 Rémalard-en-Perche, France

Nom du fabricant	IGET CHIMIE
Adresse du fabricant	Lieu-dit-Sibilot – CD6 13480 Cabriès France
Emplacement des sites de fabrication	Lieu-dit-Sibilot – CD6 13480 Cabriès France

### 1.5. Fabricant(s) de la (des) substance(s) active(s)

<b>Substance active</b>	(RS)- $\alpha$ -cyano-3phenoxybenzyl-(1RS)-cis, trans-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate (Cyperméthrine)
<b>Nom du fabricant</b>	Tagros Chemicals India Private Limited
<b>Adresse du fabricant</b>	Jhaver Centre, Raja Annamalai Building IVth Floor, 72 Marshall Road, Egmore, 6000 008 Chennai Inde
<b>Emplacement des sites de fabrication</b>	A-4/1&2, Sipcot Industrial Complex, Pachayankuppam, Cuddalore, 607 005 Tamilnadu Inde

## 2. Composition de la famille de produits et type de formulation

### 2.1. Composition qualitative et quantitative de la famille de produit

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
Cyperméthrine	(RS)- $\alpha$ -cyano-3phenoxybenzyl-(1RS)-cis, trans-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropane carboxylate	Substance active	52315-07-8	257-842-9	0,22	10,87
Ethanol		Formulant	64-17-5		0,0	29,78

### 2.2. Type de formulation

AE- Générateur aérosol  
AL- Liquide destiné à être utilisé sans dilution  
SL - Concentré soluble

## Partie II.- Deuxième niveau d'information du Meta RCP 1

### 1. Information administrative sur le Meta RCP 1

#### 1.1. Identification du Meta RCP 1

<b>Identification</b>	Meta SPC1_AE WH
-----------------------	-----------------

#### 1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

<b>Numéro 1</b>	META_SPC_SUFFIX_1
-----------------	-------------------

#### 1.3. Type de produit (s)

<b>Type de produit (s)</b>	18
----------------------------	----

## 2. Composition du Meta RCP 1

### 2.1. Composition qualitative et quantitative du Meta RCP 1

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
Cypermétrine	(RS)- $\alpha$ -cyano-3phenoxybenzyl-(1RS)-cis, trans-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropane carboxylate	Substance active	52315-07-8	257-842-9	0,54	0,54
Ethanol		Formulant	64-17-5		29,46	29,46

### 2.2. Types de formulations

AE- Générateur aérosol
------------------------

## 3. Mentions de danger et conseils de prudence pour le Meta RCP 1

Classification	
Catégories de danger	Aérosol inflammable 1 Irritant pour les yeux 2 Toxicité aquatique aiguë - Catégorie 1 Toxicité aquatique chronique - Catégorie 1
Mentions de danger	H222 : Aérosol extrêmement inflammable. H229 : Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur. H319 : Provoque une sévère irritation des yeux. H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme
Etiquetage	
Mentions d'avertissement	Danger
Mentions de danger	H222 : Aérosol extrêmement inflammable. H229 : Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur. H319 : Provoque une sévère irritation des yeux. H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme
Conseils de prudence	P101 : En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. P102 : Tenir hors de portée des enfants. P103 : Lire l'étiquette avant utilisation. P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. P211 : Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. P251 : Ne pas perforer, ni brûler, même après usage. P264 : Se laver les mains soigneusement après manipulation. P305+P351+P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P273 : Éviter le rejet dans l'environnement P337+P313 : Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin. P391 : Recueillir le produit répandu



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

Liberté  
Égalité  
Fraternité



	P410+P412 : Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F. P403 : Stocker dans un endroit bien ventilé. P501 : Éliminer le contenu/réceptif conformément à la réglementation
Note	

## 4. Usage(s) autorisé(s) pour le Méta RCP 1

### 4.1. Description de l'usage

Tableau 1. Usage # 1 – Pulvérisation directe sur les guêpes et frelons – Extérieur – Non-professionnels

Type de produit	TP18
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Guêpe ( <i>Vespula</i> sp.) Frelon européen ( <i>Vespa crabro</i> ) Frelon asiatique ( <i>Vespa velutina</i> )  Stade adulte
Domaine(s) d'utilisation	Extérieur
Méthode(s) d'application	Pulvérisation directe sur les insectes
Dose(s) et fréquence(s) d'application	17,5 g de produit (=1 seconde de pulvérisation)
Catégorie(s) d'utilisateurs	Non professionnel
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Bidon d'aérosol en métal sans vernis interne avec type de valve FL de 500 à 750 mL

#### 4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

-

#### 4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

-

#### 4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

#### 4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

#### 4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

## 5. Conditions générales d'utilisation du Meta RCP 1

### 5.1. Instructions d'utilisation

- Se conformer aux instructions utilisation.
- L'utilisateur doit être informé qu'un délai pouvant aller jusqu'à 1 heure peut être observé avant la mort.
- Informer le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché en cas d'inefficacité d'un traitement.

### 5.2. Mesures de gestion de risque

- Se laver les mains après utilisation.
- Ne pas pulvériser vers l'homme et les animaux non cibles.
- Ne pas appliquer sur sol nu.
- Ne pas appliquer le produit directement sur ou à proximité de denrées alimentaires, surfaces ou ustensiles qui pourraient être en contact avec les denrées ou les boissons destinées à la consommation (humaine ou animale) ou avec des animaux de rente.
- A cause de leur sensibilité particulière à la cyperméthrine (pyréthrinoides), le produit peut causer des réactions nocives sévères chez les chats.

### 5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

- En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer à l'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer de rincer pendant 5 minutes. Appeler un centre antipoison/un médecin.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Rincer la peau à l'eau. Si des symptômes apparaissent, appeler un centre antipoison/un médecin.
- EN CAS D'INHALATION : Si des symptômes apparaissent, appeler un centre antipoison/un médecin.
- EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche. Donner quelque chose à boire si la personne exposée est capable d'avaler. NE PAS faire vomir. Appeler un centre antipoison/un médecin.
- Les pyréthrinoides peuvent provoquer des paresthésies (brûlures et picotements de la peau sans irritation). Si les symptômes persistent : Consulter un médecin.

### 5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (évier, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Eliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet dans un circuit de collecte approprié.

### 5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

- Conserver le récipient bien fermé dans un local sec et bien aéré.
- Récipient sous pression : Peut éclater s'il est chauffé. Ne pas percer ou brûler, même après utilisation. Protéger du soleil.
- Ne pas stocker à une température > 40°C.
- Tenir l'emballage à l'écart des sources de chaleur, des étincelles et des flammes nues.
- Durée de conservation : 24 mois.
- Tenir hors de portée des enfants et des animaux de compagnie.

## 6. Autre(s) information(s)

Ce produit contient de la cyperméthrine, substance active dangereuse pour les abeilles.

## Partie III - Troisième niveau d'information : produits individuels dans le Meta RCP 1

### 1. Noms commerciaux, numéros d'autorisation et composition spécifique de chaque produit

<b>Nom commercial</b>	AE WH PARASECT TORNADE C IG AEROJET C VESPA TURBO CIT VESPA TURBO L'ELFE INSECTICIDE GUÊPES FRELONS INSECTICIDE ANTI GUÊPES-FRELONS BLASTOR INSECTICIDE GUÊPES & FRELONS F-A97 INS ALGI-INSECT ANTI GUEPES/FRELONS CY CONTROL AEROSOL CY ACTO / MORTIS GUÊPES - FRELONS SUBITO GUEPES ET FRELONS CHOC SUBITO AEROSOL ANTI GUEPES ET FRELONS SUBITO ANTI-GUEPES ET FRELONS LONGUE PORTEE SUBITO ANTI-GUEPES ET FRELONS JET 6 METRES 123 MOUSTIQUES AEROSOL ANTI-GUEPES ET FRELONS 1015VGB INSECTIHOUC DP CYP INSECTI-SHOT CYP KAP4HOME TORNADE				
<b>Numéro d'autorisation</b>	FR-2023-0068-1-01				
<b>Nom commun</b>	<b>Nom IUPAC</b>	<b>Fonction</b>	<b>Numéro CAS</b>	<b>Numéro EC</b>	<b>Contenu (%)</b>
Cyperméthrine	(RS)- $\alpha$ -cyano-3phenoxybenzyl-(1RS)-cis, trans-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropane carboxylate	Substance active	52315-07-8	257-842-9	0,54
Éthanol		Formulant	64-17-5		29,46

## Partie II.- Deuxième niveau d'information du Meta RCP 2

### 1. Information administrative sur le Meta RCP 2

#### 1.1. Identification du Meta RCP 2

<b>Identification</b>	Meta SPC2_AE FC
-----------------------	-----------------

#### 1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

<b>Numéro 2</b>	META_SPC_SUFFIX_2
-----------------	-------------------

### 1.3. Type de produit (s)

Type de produit (s)	18
---------------------	----

## 2. Composition du Meta RCP 2

### 2.1. Composition qualitative et quantitative du Meta RCP 2

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
Cyperméthrine	(RS)- $\alpha$ -cyano-3phenoxybenzyl-(1RS)-cis, trans-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropane carboxylate	Substance active	52315-07-8	257-842-9	0,54	0,87
Éthanol		Formulant	64-17-5		29,13	29,46

### 2.2. Types de formulations

AE- Générateur aérosol
------------------------

## 3. Mentions de danger et conseils de prudence pour le Meta RCP 2

Classification	
Catégories de danger	Aérosol inflammable 1 Irritant pour les yeux 2 Toxicité aquatique aiguë - Catégorie 1 Toxicité aquatique chronique - Catégorie 1
Mentions de danger	H222 : Aérosol extrêmement inflammable. H229 : Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur. H319 : Provoque une sévère irritation des yeux. H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme
Etiquetage	
Mentions d'avertissement	Danger
Mentions de danger	H222 : Aérosol extrêmement inflammable. H229 : Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur. H319 : Provoque une sévère irritation des yeux. H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme
Conseils de prudence	P101 : En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. P102 : Tenir hors de portée des enfants. P103 : Lire l'étiquette avant utilisation. P210 : Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. P211 : Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. P251 : Ne pas perforer, ni brûler, même après usage. P264 : Se laver les mains soigneusement après manipulation. P273 : Éviter le rejet dans l'environnement P305+P351+P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

Liberté  
Égalité  
Fraternité



	de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P337+P313 : Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin. P391 : Recueillir le produit répandu P410+P412 : Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F. P403 : Stocker dans un endroit bien ventilé. P501 : Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation
Note	

## 4. Usage(s) autorisé(s) pour le Méta RCP 2

### 4.1. Description de l'usage

Tableau 1. Usage # 1 – Pulvérisation directe sur les insectes – extérieur- non professionnels

Type de produit	TP18
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Insectes volants incluant : Moustiques ( <i>Culex sp.</i> ) Mouches domestiques ( <i>Musca domestica</i> ) Guêpes ( <i>Vespa sp.</i> )  Insectes rampants incluant : Blattes ( <i>Blattella germanica</i> , <i>Periplaneta americana</i> )  Stade adulte
Domaine(s) d'utilisation	Extérieur
Méthode(s) d'application	Pulvérisation directe sur les insectes
Dose(s) et fréquence(s) d'application	2,5 g de produit (=1 seconde de pulvérisation)
Catégorie(s) d'utilisateurs	Non professionnel
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Bidon d'aérosol en métal sans vernis interne avec type de valve VP 195 de 150 à 750 mL

#### 4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

-

#### 4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

-

#### 4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

#### 4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

#### 4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

## 5. Conditions générales d'utilisation du Meta RCP 2

### 5.1. Instructions d'utilisation

- Se conformer aux instructions utilisation.
- L'utilisateur doit être informé qu'un délai pouvant aller jusqu'à 1 heure peut être observé avant la mort.
- Informer le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché en cas d'inefficacité d'un traitement.

### 5.2. Mesures de gestion de risque

- Ne pas appliquer le produit directement sur ou à proximité de denrées alimentaires, surfaces ou ustensiles qui pourraient être en contact avec les denrées ou les boissons destinées à la consommation (humaine ou animale) ou avec des animaux de rente.
- Se laver les mains après utilisation.
- Ne pas appliquer sur sol nu.
- A cause de leur sensibilité particulière à la cyperméthrine (pyréthrinoides), le produit peut causer des réactions nocives sévères chez les chats.

### 5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

- En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer à l'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer de rincer pendant 5 minutes. Appeler un centre antipoison/un médecin.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Rincer la peau à l'eau. Si des symptômes apparaissent, appeler un centre antipoison/un médecin.
- EN CAS D'INHALATION : Si des symptômes apparaissent, appeler un centre antipoison/un médecin.
- EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche. Donner quelque chose à boire si la personne exposée est capable d'avaler. NE PAS faire vomir. Appeler un centre antipoison/un médecin.
- Les pyréthrinoides peuvent provoquer des paresthésies (brûlures et picotements de la peau sans irritation). Si les symptômes persistent : Consulter un médecin.

### 5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (évier, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Eliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet dans un circuit de collecte approprié.

## 5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

- Conserver le récipient bien fermé dans un local sec et bien aéré.
- Récipient sous pression : Peut éclater s'il est chauffé. Ne pas percer ou brûler, même après utilisation. Protéger du soleil.
- Ne pas stocker à une température > 40°C.
- Tenir l'emballage à l'écart des sources de chaleur, des étincelles et des flammes nues.
- Durée de conservation : 24 mois.
- Tenir hors de portée des enfants et des animaux de compagnie.

## 6. Autre(s) information(s)

Ce produit contient de la cyperméthrine, substance dangereuse pour les abeilles.

## Partie III - Troisième niveau d'information : produits individuels dans le Meta RCP 2

### 1. Noms commerciaux, numéros d'autorisation et composition spécifique de chaque produit

<b>Nom commercial</b>	AE FC3 PARASECT AC8 ACTO / MORTIS VOLANTS RAMPANTS SUBITO SPECIAL INSECTES RESISTANTS SUBITO AEROSOL SPECIAL INSECTES RESISTANTS SUBITO AEROSOL ANTI CAFARDS 1014C INSECTIHOUC A CYP NETINSECT CYP RAYO-INSECTE PLUS KAP4HOME AC8				
<b>Numéro d'autorisation</b>	FR-2023-0068-2-01				
<b>Nom commun</b>	<b>Nom IUPAC</b>	<b>Fonction</b>	<b>Numéro CAS</b>	<b>Numéro EC</b>	<b>Contenu (%)</b>
Cyperméthrine	(RS)- $\alpha$ -cyano-3phenoxybenzyl-(1RS)-cis, trans-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropane carboxylate	Substance active	52315-07-8	257-842-9	0,87
Éthanol		Formulant	64-17-5		29,13

<b>Nom commercial</b>	AE FC2 PARASECT AC5 L'ELFE INSECTICIDE SPÉCIAL RAMPANTS + L'ELFE INSECTICIDE SPÉCIAL VOLANTS - RAMPANTS + L'ELFE INSECTICIDE SPÉCIAL VOLANTS + BLASTOR INSECTICIDE SPÉCIAL RAMPANTS + BLASTOR INSECTICIDE VOLANTS - RAMPANTS + BLASTOR INSECTICIDE SPÉCIAL VOLANTS + INSECTICIDE ANTI-RAMPANTS + INSECTICIDE ANTI-VOLANTS + F-A87 INS ACTO / MORTIS RAMPANTS ACTO / MORTIS ARAIGNÉES ACTO / MORTIS FOURMIS ACTO / MORTIS MOUCHES SUBITO ANTI INSECTES VOLANTS SUBITO ANTI INSECTES RAMPANTS 1014E KAP4HOME AC5				
<b>Numéro d'autorisation</b>	FR-2023-0068-2-02				
<b>Nom commun</b>	<b>Nom IUPAC</b>	<b>Fonction</b>	<b>Numéro CAS</b>	<b>Numéro EC</b>	<b>Contenu (%)</b>
Cypermétrine	(RS)- $\alpha$ -cyano-3phenoxybenzyl-(1RS)-cis, trans-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropane carboxylate	Substance active	52315-07-8	257-842-9	0,54
Éthanol		Formulant	64-17-5		29,46

## Partie II.- Deuxième niveau d'information du Meta RCP 3

### 1. Information administrative sur le Meta RCP 3

#### 1.1. Identification du Meta RCP 3

<b>Identification</b>	Meta SPC3_OS
-----------------------	--------------

#### 1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

<b>Numéro 3</b>	META_SPC_SUFFIX_3
-----------------	-------------------

#### 1.3. Type de produit (s)

<b>Type de produit (s)</b>	18
----------------------------	----

## 2. Composition du Meta RCP 3

### 2.1. Composition qualitative et quantitative du Meta RCP 3

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
Cypermétrine	(RS)- $\alpha$ -cyano-3phenoxybenzyl-(1RS)-cis, trans-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropane carboxylate	Substance active	52315-07-8	257-842-9	0,54	0,87
éthanol		Formulant	64-17-5		19,13	19,46

### 2.2. Types de formulations

AE- Générateur aérosol
------------------------

## 3. Mentions de danger et conseils de prudence pour le Meta RCP 3

<b>Classification</b>	
Catégories de danger	Aérosol inflammable 1 Irritant pour les yeux 2 Toxicité aquatique aiguë - Catégorie 1 Toxicité aquatique chronique - Catégorie 1
Mentions de danger	H222 : Aérosol extrêmement inflammable. H229 : Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur. H319 : Provoque une sévère irritation des yeux H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme
<b>Etiquetage</b>	
Mentions d'avertissement	Danger
Mentions de danger	H222 : Aérosol extrêmement inflammable. H229 : Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur. H319 : Provoque une sévère irritation des yeux. H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme
Conseils de prudence	P101 : En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. P102 : Tenir hors de portée des enfants. P103 : Lire l'étiquette avant utilisation. P210 : Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. P211 : Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. P251 : Ne pas perforer, ni brûler, même après usage. P264 : Se laver les mains soigneusement après manipulation. P273 : Éviter le rejet dans l'environnement P305+P351+P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P337+P313 : Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin. P391 : Recueillir le produit répandu



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

Liberté  
Égalité  
Fraternité



	P410+P412 : Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F. P403 : Stocker dans un endroit bien ventilé. P501 : Éliminer le contenu/réceptif conformément à la réglementation
Note	

## 4. Usage(s) autorisé(s) pour le Méta RCP 3

### 4.1. Description de l'usage

Tableau 1. Usage # 1 – insectes rampants et insectes volants – Fumigation – Intérieur- non-professionnels

Type de produit	TP18
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	Utilisation dans les caves, sous-sols, vides sanitaires, garages, boxes, greniers, granges, hangars ou tout autre local qui n'est pas nettoyé à l'eau.
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Insectes volants incluant : Moustiques ( <i>Culex sp.</i> ) Mouches domestiques ( <i>Musca domestica</i> ) Guêpes ( <i>Vespula sp.</i> )  Insectes rampants incluant : Blattes ( <i>Blattella germanica</i> , <i>Periplaneta americana</i> )  Stade adulte
Domaine(s) d'utilisation	Intérieur
Méthode(s) d'application	Fumigation
Dose(s) et fréquence(s) d'application	1 mL par m <sup>3</sup> (par exemple, un aérosol de 50 mL dans une pièce de 50 m <sup>3</sup> )  Durée d'exposition : 4 heures
Catégorie(s) d'utilisateurs	Non professionnel
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Bidon d'aérosol en métal sans vernis interne avec type de valve PV de 50 à 750 mL

#### 4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

-

#### 4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

-

#### 4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

#### 4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

#### 4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

## 5. Conditions générales d'utilisation du Meta RCP 3

### 5.1. Instructions d'utilisation

- Se conformer aux instructions utilisation.
- Traiter uniquement les surfaces infestées.
- Ne pas utiliser le produit en continu.
- Informer le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché en cas d'inefficacité d'un traitement.
- Ventiler la pièce après la ré-entrée.

### 5.2. Mesures de gestion de risque

- Ne pas appliquer le produit directement sur ou à proximité de denrées alimentaires, surfaces ou ustensiles qui pourraient être en contact avec les denrées ou les boissons destinées à la consommation (humaine ou animale) ou avec des animaux de rente.
- Ne pas utiliser dans des endroits où de la nourriture ou des aliments pour animaux sont conservés, préparés ou consommés.
- Se laver les mains après utilisation.
- Quitter la pièce immédiatement après le déclenchement de la pulvérisation.
- Ne pas ré-entrer dans la pièce avant un temps d'attente de 4h.
- Tenir les chats éloignés des surfaces traitées. A cause de leur sensibilité particulière à la cyperméthrine (pyréthrinoides), le produit peut causer des réactions nocives sévères chez les chats.
- Le produit doit être appliqué à une dose de 1 mL/m<sup>3</sup>.
- Le produit ne peut être appliqué que dans des zones non susceptibles d'être lavées et totalement à l'abri de l'eau (caves, sous-sols, vides sanitaires, garages, greniers, granges, remises).
- Ne pas utiliser lorsque le produit biocide est susceptible d'être évacué vers une station de traitement des eaux usées et/ou les eaux de surface.
- Nettoyer les zones traitées uniquement à sec (balai/aspirateur) et éliminer les résidus dans un circuit de collecte approprié afin d'éviter tout rejets vers l'environnement.

### 5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

- En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer à l'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer de rincer pendant 5 minutes. Appeler un centre antipoison/un médecin.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Rincer la peau à l'eau. Si des symptômes apparaissent, appeler un centre antipoison/un médecin.
- EN CAS D'INHALATION : Si des symptômes apparaissent, appeler un centre antipoison/un médecin.
- EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche. Donner quelque chose à boire si la personne exposée est capable d'avaler. NE PAS faire vomir. Appeler un centre antipoison/un médecin.
- Les pyréthrinoides peuvent provoquer des paresthésies (brûlures et picotements de la peau sans irritation). Si les symptômes persistent : Consulter un médecin.

### 5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (évier, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Eliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet dans un circuit de collecte approprié.



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



## 5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

- Conserver le récipient bien fermé dans un local sec et bien aéré.
- Récipient sous pression : Peut éclater s'il est chauffé. Ne pas percer ou brûler, même après utilisation. Protéger du soleil.
- Ne pas stocker à une température > 40°C.
- Tenir l'emballage à l'écart des sources de chaleur, des étincelles et des flammes nues.
- Durée de conservation : 24 mois.
- Tenir hors de portée des enfants et des animaux de compagnie.

## 6. Autre(s) information(s)

-

## Partie III - Troisième niveau d'information : produits individuels dans le Meta RCP 3

### 1. Noms commerciaux, numéros d'autorisation et composition spécifique de chaque produit

<b>Nom commercial</b>	OS1 ANTISECT C5 IG CYP OS5 L'ELFE INSECTICIDE ONE-SHOT RAMPANTS & VOLANTS BLASTOR INSECTICIDE ONE-SHOT RAMPANTS & VOLANTS INSECTICIDE RAMPANTS ET VOLANTS ONE-SHOT F-A56 INS AEROSOL OS CY INSTANTANE OS CY ACTO / MORTIS VOLANTS - RAMPANTS SUBITO INSECTICIDE CHOC VOLANTS RAMPANTS SUBITO INSECTICIDE CHOC VOLANTS SUBITO INSECTICIDE CHOC RAMPANTS 1014OSP KAP4HOME OS5				
<b>Numéro d'autorisation</b>	FR-2023-0068-3-01				
<b>Nom commun</b>	<b>Nom IUPAC</b>	<b>Fonction</b>	<b>Numéro CAS</b>	<b>Numéro EC</b>	<b>Contenu (%)</b>
Cypermétrine	(RS)- $\alpha$ -cyano-3phenoxybenzyl-(1RS)-cis, trans-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropane carboxylate	Substance active	52315-07-8	257-842-9	0,54
Éthanol		Formulant	64-17-5		19,46

<b>Nom commercial</b>	OS2 ANTISECT C8 IG CYP OS8 AEROSOL ONE SHOT CY INSTANTANE CHOC CY ACTO / MORTIS spécial volants - rampants SUBITO INSECTICIDE FLASH VOLANTS SUBITO INSECTICIDE FLASH RAMPANTS SUBITO TOUT INSECTES CHOC 1014OSP2 INSECTICHOC ONE SHOT netinsect oneshot Kap4Home OS8 CYPER OS
<b>Numéro d'autorisation</b>	<b>FR-2023-0068-3-02</b>

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Cyperméthrine	(RS)- $\alpha$ -cyano-3phenoxybenzyl-(1RS)-cis, trans-3-2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropane carboxylate	Substance active	52315-07-8	257-842-9	0,87
Éthanol		Formulant	64-17-5		19,13

## Partie II.- Deuxième niveau d'information du Meta RCP 5

### 1. Information administrative sur le Meta RCP 5

#### 1.1. Identification du Meta RCP 5

<b>Identification</b>	Meta SPC5_EC
-----------------------	--------------

#### 1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

<b>Numéro 5</b>	META_SPC_SUFFIX_5
-----------------	-------------------

#### 1.3. Type de produit (s)

<b>Type de produit (s)</b>	18
----------------------------	----

## 2. Composition du Meta RCP 5

### 2.1. Composition qualitative et quantitative du Meta RCP 5

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
Cyperméthrine	(RS)- $\alpha$ -cyano-3phenoxybenzyl-(1RS)-cis, trans-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropane carboxylate	Substance active	52315-07-8	257-842-9	10,87	10,87

## 2.2. Types de formulations

SL - Concentré soluble
------------------------

## 3. Mentions de danger et conseils de prudence pour le Meta RCP 5

<b>Classification</b>	
Catégories de danger	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée, catégorie 2 Toxicité aquatique aiguë - Catégorie 1 Toxicité aquatique chronique - Catégorie 1
Mentions de danger	H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée (système nerveux) H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme
<b>Etiquetage</b>	
Mentions d'avertissement	Attention
Mentions de danger	H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée (système nerveux) H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme
Conseils de prudence	P101 : En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. P102 : Tenir hors de portée des enfants. P103 : Lire l'étiquette avant utilisation. P260 : Ne pas respirer les aérosols. P273 : Éviter le rejet dans l'environnement P314 : Consulter un médecin en cas de malaise. P391 : Recueillir le produit répandu P501 : Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation
Note	

## 4. Usage(s) autorisé(s) pour le Méta RCP 5

### 4.1. Description de l'usage

Tableau 1. Usage # 1 – Insectes volants et insectes rampants -pulvérisation de surface sous les bâtiments

<b>Type de produit</b>	TP18
<b>Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé</b>	Sous les bâtiments
<b>Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)</b>	Insectes volants incluant : Moustiques ( <i>Culex sp.</i> ) Mouches domestiques ( <i>Musca domestica</i> ) Guêpes ( <i>Vespa sp.</i> )  Insectes rampants incluant : Blattes ( <i>Blattella germanica</i> , <i>Periplaneta americana</i> )  Stade adulte
<b>Domaine(s) d'utilisation</b>	Extérieur (sous les bâtiments)



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



<b>Méthode(s) d'application</b>	Pulvérisation des surfaces
<b>Dose(s) et fréquence(s) d'application</b>	Le produit doit être dilué à 2% v/v dans l'eau avant utilisation. 20 mL de produit dilué /m <sup>2</sup> Une activité résiduelle a été démontrée jusqu'à 4 mois.
<b>Catégorie(s) d'utilisateurs</b>	Non professionnel
<b>Taille(s) et type(s) de conditionnement</b>	Bouteille ou jerrycan en PEHD fluoré de 0,25 ; 0,5 et 1 L.

**4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage**

-

**4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage**

-

**4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement**

-

**4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage**

-

**4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage**

-

**5. Conditions générales d'utilisation du Meta RCP 5**

**5.1. Instructions d'utilisation**

- Pulvériser le produit sous les bâtiments (vides sanitaires).
- Se conformer aux instructions utilisation.
- Traiter uniquement les surfaces infestées.
- Le produit dilué doit être agité avant et pendant l'utilisation.
- Ne pas utiliser le produit en continu.
- Laisser agir 24 à 72h en fonction du type de surface et d'espèces.
- Informer le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché en cas d'inefficacité d'un traitement.

**5.2. Mesures de gestion de risque**

- Ne pas appliquer le produit directement sur ou à proximité de denrées alimentaires, surfaces ou ustensiles qui pourraient être en contact avec les denrées ou les boissons destinées à la consommation (humaine ou animale) ou avec des animaux de rente.
- Tenir les chats éloignés des surfaces traitées. A cause de leur sensibilité particulière à la cyperméthrine (pyréthrinoides), le produit peut causer des réactions nocives sévères chez les chats.

### 5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

- En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Si des symptômes apparaissent, rincer à l'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Appeler un centre antipoison/un médecin.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Rincer la peau à l'eau. Si des symptômes apparaissent, appeler un centre antipoison/un médecin.
- EN CAS D'INHALATION : Si des symptômes apparaissent, appeler un centre antipoison/un médecin.
- EN CAS D'INGESTION : Si des symptômes apparaissent, appeler un centre antipoison/un médecin.
- Les pyréthrinoides peuvent provoquer des paresthésies (brûlures et picotements de la peau sans irritation).  
Si les symptômes persistent : Consulter un médecin.

### 5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (évier, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Eliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet dans un circuit de collecte approprié.

### 5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

- Conserver le récipient bien fermé dans un local sec et bien aéré.
- Protéger du soleil.
- Protéger du froid.
- Ne pas stocker à une température > 40°C.
- Durée de conservation : 24 mois.
- Tenir hors de portée des enfants et des animaux de compagnie.

## 6. Autre(s) information(s)

Ce produit contient de la cyperméthrine, substance dangereuse pour les abeilles.

## Partie III - Troisième niveau d'information : produits individuels dans le Meta RCP 5

### 1. Noms commerciaux, numéros d'autorisation et composition spécifique de chaque produit

<b>Nom commercial</b>	EC PARASECT CYP10 IG SECTICHOX CYP10 INSECTICYP 10 F-28 INS ACTO / MORTIS LIQUIDE CONCENTRÉ VOLANTS - RAMPANTS SUBITO INSECTICIDE CONCENTRE VOLANTS RAMPANTS SUBITO CONCENTRE ANTI-INSECTES 1015C PIPEROCIDE CYP AQUASECT CYP KAP4HOME CYP10 CYPER KILL
<b>Numéro d'autorisation</b>	<b>FR-2023-0068-5-01</b>

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Cypermétrine	(RS)- $\alpha$ -cyano-3phenoxybenzyl-(1RS)-cis, trans-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropane carboxylate	Substance active	52315-07-8	257-842-9	10,87

## Partie II.- Deuxième niveau d'information du Meta RCP 6

### 1. Information administrative sur le Meta RCP 6

#### 1.1. Identification du Meta RCP 6

<b>Identification</b>	Meta SPC 6
-----------------------	------------

#### 1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

<b>Numéro 6</b>	META_SPC_SUFFIX_6
-----------------	-------------------

#### 1.3. Type de produit (s)

<b>Type de produit (s)</b>	18
----------------------------	----

## 2. Composition du Meta RCP 6

### 2.1. Composition qualitative et quantitative du Meta RCP 6

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
Cypermétrine	(RS)- $\alpha$ -cyano-3phenoxybenzyl-(1RS)-cis, trans-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropane carboxylate	Substance active	52315-07-8	257-842-9	0,22	0,22
éthanol		Formulant	64-17-5		29,78	29,78

### 2.2. Types de formulations

AE- Générateur aérosol
------------------------

## 3. Mentions de danger et conseils de prudence pour le Meta RCP 6

<b>Classification</b>	
Catégories de danger	Aérosol inflammable 1 Irritant pour les yeux 2 Toxicité aquatique aigüe - Catégorie 1 Toxicité aquatique chronique - Catégorie 1

Mentions de danger	H222 : Aérosol extrêmement inflammable. H229 : Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur. H319 : Provoque une sévère irritation des yeux. H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme
<b>Étiquetage</b>	
Mentions d'avertissement	Danger
Mentions de danger	H222 : Aérosol extrêmement inflammable. H229 : Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur. H319 : Provoque une sévère irritation des yeux H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme
Conseils de prudence	P101 : En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. P102 : Tenir hors de portée des enfants. P103 : Lire l'étiquette avant utilisation. P 210 : Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. P211 : Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. P251 : Ne pas perforer, ni brûler, même après usage. P264 : Se laver les mains soigneusement après manipulation. P273 : Éviter le rejet dans l'environnement P305+P351+P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P337+P313 : Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin. P391 : Recueillir le produit répandu P410+P412 : Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F. P403 : Stocker dans un endroit bien ventilé. P501 : Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation
Note	

## 4. Usage(s) autorisé(s) pour le Méta RCP 6

### 4.1. Description de l'usage

Tableau 1. Usage # 1 –Insectes volants et insectes rampants\_ pulvérisation directe - Extérieur

Type de produit	TP18
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Insectes volants incluant : Moustiques ( <i>Culex sp.</i> ) Mouches domestiques ( <i>Musca domestica</i> ) Guêpes ( <i>Vespula sp.</i> )  Insectes rampants incluant : Blattes ( <i>Blattella germanica</i> , <i>Periplaneta americana</i> )  Stade adulte

<b>Domaine(s) d'utilisation</b>	Extérieur
<b>Méthode(s) d'application</b>	Pulvérisation directe sur les insectes
<b>Dose(s) et fréquence(s) d'application</b>	2,5 g de produit (=1 seconde de pulvérisation)
<b>Catégorie(s) d'utilisateurs</b>	Non professionnel
<b>Taille(s) et type(s) de conditionnement</b>	Bidon d'aérosol en métal sans vernis interne avec type de valve VP 195 de 150 à 750 mL

#### 4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

- L'utilisateur doit être informé qu'un délai pouvant aller jusqu'à 1 heure peut être observé avant la mort.

#### 4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

- A cause de leur sensibilité particulière à la cyperméthrine (pyréthriinoïdes), le produit peut causer des réactions nocives sévères chez les chats.

#### 4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

#### 4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

#### 4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

### 4.2. Description de l'usage

**Tableau 2. Usage # 2 –Pulvérisation sur les surfaces – application localisée (insectes volants) ou dans les fissures et crevasses (insectes rampants)) - Extérieur**

<b>Type de produit</b>	TP18
<b>Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé</b>	
<b>Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)</b>	Insectes volants incluant : Moustiques ( <i>Culex sp.</i> ) Mouches domestiques ( <i>Musca domestica</i> ) Guêpes ( <i>Vespula sp.</i> )  Insectes rampants incluant : Blattes ( <i>Blattella germanica</i> , <i>Periplaneta americana</i> )  Stade adulte
<b>Domaine(s) d'utilisation</b>	Extérieur
<b>Méthode(s) d'application</b>	Pulvérisation sur les surfaces – application localisée (insectes volants) ou dans les fissures et crevasses (insectes rampants).
<b>Dose(s) et fréquence(s) d'application</b>	17,5 g de produit /m <sup>2</sup> (équivalent à 7 secondes /m <sup>2</sup> et 1,4 seconde / m) Une activité résiduelle a été démontrée jusqu'à 4 mois.



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



<b>Catégorie(s) d'utilisateurs</b>	Non professionnel
<b>Taille(s) et type(s) de conditionnement</b>	Bidon d'aérosol en métal sans vernis interne avec type de valve VP 195 de 150 à 750 mL

#### 4.2.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

- Laisser agir 24 à 72h en fonction du type de surface et d'espèces.
- Le produit doit être appliqué sur des surfaces restreintes non régulièrement lavées et à l'abri de la pluie.

#### 4.2.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

- Appliquer uniquement à l'extérieur en zone couverte sur une surface imperméable dans des zones non susceptibles d'être mouillées (protégées de la pluie, des eaux de lavage, des inondations).
- Tenir les chats éloignés des surfaces traitées. A cause de leur sensibilité particulière à la cyperméthrine (pyréthrinoides), le produit peut causer des réactions nocives sévères chez les chats.

#### 4.2.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

#### 4.2.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

#### 4.2.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

## 5. Conditions générales d'utilisation du Meta RCP 6

### 5.1. Instructions d'utilisation

- Se conformer aux instructions utilisation.
- Traiter uniquement les surfaces infestées.
- Ne pas utiliser le produit en continu.
- Informer le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché en cas d'inefficacité d'un traitement.

### 5.2. Mesures de gestion de risque

- Ne pas appliquer le produit directement sur ou à proximité de denrées alimentaires, surfaces ou ustensiles qui pourraient être en contact avec les denrées ou les boissons destinées à la consommation (humaine ou animale) ou avec des animaux de rente.
- Se laver les mains après utilisation.

### 5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

- En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer à l'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer de rincer pendant 5 minutes. Appeler un centre antipoison/un médecin.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Rincer la peau à l'eau. Si des symptômes apparaissent, appeler un centre antipoison/un médecin.
- EN CAS D'INHALATION : Si des symptômes apparaissent, appeler un centre antipoison/un médecin.
- EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche. Donner quelque chose à boire si la personne exposée est capable

d'avalier. NE PAS faire vomir. Appeler un centre antipoison/un médecin.  
- Les pyréthrinoides peuvent provoquer des paresthésies (brûlures et picotements de la peau sans irritation).  
Si les symptômes persistent : Consulter un médecin.

#### 5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (évier, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Eliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet dans un circuit de collecte approprié.

#### 5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

- Conserver le récipient bien fermé dans un local sec et bien aéré.
- Récipient sous pression : Peut éclater s'il est chauffé. Ne pas percer ou brûler, même après utilisation. Protéger du soleil.
- Ne pas stocker à une température > 40°C.
- Tenir l'emballage à l'écart des sources de chaleur, des étincelles et des flammes nues.
- Durée de conservation : 24 mois.
- Tenir hors de portée des enfants et des animaux de compagnie.

### 6. Autre(s) information(s)

Ce produit contient de la cyperméthrine, substance dangereuse pour les abeilles.

## Partie III - Troisième niveau d'information : produits individuels dans le Meta RCP 6

### 1. Noms commerciaux, numéros d'autorisation et composition spécifique de chaque produit

<b>Nom commercial</b>	AE FC1 PARASECT AC2 L'ELFE INSECTICIDE SPÉCIAL RAMPANTS L'ELFE INSECTICIDE SPÉCIAL VOLANTS-RAMPANTS L'ELFE INSECTICIDE SPÉCIAL VOLANTS BLASTOR INSECTICIDE SPÉCIAL RAMPANTS BLASTOR INSECTICIDE VOLANTS-RAMPANTS BLASTOR INSECTICIDE SPÉCIAL VOLANTS INSECTICIDE ANTI-RAMPANTS INSECTICIDE ANTI-VOLANTS ACTO / MORTIS VOLANTS SUBITO AEROSOL ANTI VOLANTS RAMPANTS SUBITO AEROSOL FLASH ANTI VOLANTS SUBITO AEROSOL FLASH ANTI RAMPANTS 123 MOUSTIQUES INSECTICIDES VOLANTS RAMPANTS 1014D RAYO-INSECTE VOLANTS-RAMPANTS KAP4HOME AC2
<b>Numéro d'autorisation</b>	<b>FR-2023-0068-6-01</b>

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
------------	-----------	----------	------------	-----------	-------------

Cypermétrine	(RS)- $\alpha$ -cyano-3phenoxybenzyl-(1RS)-cis, trans-3-2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropane carboxylate	Substance active	52315-07-8	257-842-9	0,22
éthanol		Formulant	64-17-5		29,78

## Partie II.- Deuxième niveau d'information du Meta RCP 7

### 1. Information administrative sur le Meta RCP 7

#### 1.1. Identification du Meta RCP 7

Identification	Meta SPC 7
----------------	------------

#### 1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

Numéro 7	META_SPC_SUFFIX_7
----------	-------------------

#### 1.3. Type de produit (s)

Type de produit (s)	18
---------------------	----

### 2. Composition du Meta RCP 7

#### 2.1. Composition qualitative et quantitative du Meta RCP 7

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
Cypermétrine	(RS)- $\alpha$ -cyano-3phenoxybenzyl-(1RS)-cis, trans-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropane carboxylate	Substance active	52315-07-8	257-842-9	0,22	0,22

#### 2.2. Types de formulations

AL- Liquide destiné à être utilisé sans dilution
--

### 3. Mentions de danger et conseils de prudence pour le Meta RCP 7

Classification	
Catégories de danger	Toxicité aquatique aiguë - Catégorie 1 Toxicité aquatique chronique - Catégorie 1
Mentions de danger	H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme
Etiquetage	
Mentions d'avertissement	Attention
Mentions de danger	H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

Liberté  
Égalité  
Fraternité



Conseils de prudence	P103 : Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions. P273 : Éviter le rejet dans l'environnement P391 : Recueillir le produit répandu P501 : Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation
Note	

## 4. Usage(s) autorisé(s) pour le Méta RCP 7

### 4.1. Description de l'usage

**Tableau 1. Usage # 1 – Insectes volants et insectes rampants application localisée (insectes volants) ou dans les fissures et crevasses (insectes rampants)) - Extérieur**

Type de produit	TP18
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Insectes volants incluant : Moustiques ( <i>Culex sp.</i> ) Mouches domestiques ( <i>Musca domestica</i> ) Guêpes ( <i>Vespula sp.</i> )  Insectes rampants incluant : Blattes ( <i>Blattella germanica</i> , <i>Periplaneta americana</i> )  Stade adulte
Domaine(s) d'utilisation	Extérieur
Méthode(s) d'application	Pulvérisation sur les surfaces – application localisée (insectes volants) ou dans les fissures et crevasses (insectes rampants).
Dose(s) et fréquence(s) d'application	20 mL de produit /m <sup>2</sup> Une activité résiduelle a été démontrée jusqu'à 4 mois.
Catégorie(s) d'utilisateurs	Non-professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Pulvérisateur à gâchette en PEHD (référence: Versaplast EU), 0,5 ; 0,75 et 1 L.

#### 4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

- Le produit doit être appliqué sur des surfaces restreintes non régulièrement lavées et à l'abri de la pluie.

#### 4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

- Appliquer uniquement à l'extérieur en zone couverte sur une surface imperméable dans des zones non susceptibles d'être mouillées (protégées de la pluie, des eaux de lavage, des inondations).

#### 4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

Liberté  
Égalité  
Fraternité



#### 4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

#### 4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

### 4.2. Description de l'usage

#### Tableau 2. Usage # 2 –Insectes volants et insectes rampants - pulvérisation de surfaces sous les bâtiments - Extérieur

Type de produit	TP18
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Insectes volants incluant : Moustiques ( <i>Culex sp.</i> ) Mouches domestiques ( <i>Musca domestica</i> ) Guêpes ( <i>Vespula sp.</i> )  Insectes rampants incluant : Blattes ( <i>Blattella germanica</i> , <i>Periplaneta americana</i> )  Stade adulte
Domaine(s) d'utilisation	Extérieur (sous les bâtiments)
Méthode(s) d'application	Pulvérisation
Dose(s) et fréquence(s) d'application	20 mL de produit /m <sup>2</sup> Une activité résiduelle a été démontrée jusqu'à 4 mois.
Catégorie(s) d'utilisateurs	Non professionnel
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Pulvérisateur à gâchette en PEHD (référence: Versaplast EU), 0,5 ; 0,75 and 1 L. Jerrycan pour recharge 5 L.

#### 4.2.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

- Pulvériser le produit sous les bâtiments (vides sanitaires).

#### 4.2.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

-

#### 4.2.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

#### 4.2.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

#### 4.2.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

## 5. Conditions générales d'utilisation du Meta RCP 7

### 5.1. Instructions d'utilisation

- Se conformer aux instructions utilisation.
- Traiter uniquement les surfaces infestées.
- Ne pas utiliser le produit en continu.
- Laisser agir 24 à 72h en fonction du type de surface et d'espèces.
- Informer le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché en cas d'inefficacité d'un traitement.

### 5.2. Mesures de gestion de risque

- Ne pas appliquer le produit directement sur ou à proximité de denrées alimentaires, surfaces ou ustensiles qui pourraient être en contact avec les denrées ou les boissons destinées à la consommation (humaine ou animale) ou avec des animaux de rente.
- Tenir les chats éloignés des surfaces traitées. A cause de leur sensibilité particulière à la cyperméthrine (pyréthrinoides), le produit peut causer des réactions nocives sévères chez les chats.

### 5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

- En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Si des symptômes apparaissent, rincer à l'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Appeler un centre antipoison/un médecin.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Rincer la peau à l'eau. Si des symptômes apparaissent, appeler un centre antipoison/un médecin.
- EN CAS D'INHALATION : Si des symptômes apparaissent, appeler un centre antipoison/un médecin.
- EN CAS D'INGESTION : Si des symptômes apparaissent, appeler un centre antipoison/un médecin.
- Les pyréthrinoides peuvent provoquer des paresthésies (brûlures et picotements de la peau sans irritation). Si les symptômes persistent : Consulter un médecin.

### 5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (évier, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Eliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet dans un circuit de collecte approprié.

### 5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

- Conserver le récipient bien fermé dans un local sec et bien aéré.
- Protéger du soleil.
- Ne pas stocker à une température > 40°C.
- Durée de conservation : 12 mois.
- Tenir hors de portée des enfants et des animaux de compagnie.

## 6. Autre(s) information(s)

Ce produit contient de la cyperméthrine, substance dangereuse pour les abeilles.

## Partie III - Troisième niveau d'information : produits individuels dans le Meta RCP 7

### 1. Noms commerciaux, numéros d'autorisation et composition spécifique de chaque produit

<b>Nom commercial</b>	RTU1 PARACHOC C2 IG SECTISTOP CYP2 L'ELFE INSECTICIDE BLASTOR INSECTICIDE INSECTICIDE ACTO / MORTIS VOLANTS LIQUIDE SUBITO INSECTICIDE PAL VOLANTS RAMPANTS SUBITO INSECTICIDE VOLANTS PRÊT À L'EMPLOI SUBITO INSECTICIDE RAMPANTS PRÊT À L'EMPLOI 1015VGE KAP4HOME CYP2				
<b>Numéro d'autorisation</b>	FR-2023-0068-7-01				
<b>Nom commun</b>	<b>Nom IUPAC</b>	<b>Fonction</b>	<b>Numéro CAS</b>	<b>Numéro EC</b>	<b>Contenu (%)</b>
Cyperméthrine	(RS)- $\alpha$ -cyano-3phenoxybenzyl-(1RS)-cis, trans-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropane carboxylate	Substance active	52315-07-8	257-842-9	0,22